



## Décompte des congés payés.

Par **cabane**, le **09/04/2009** à **22:35**

Bonjour,

Mes CP vont du 01 Juin au 31 Mai .

Au 01 Juin 2008, j'avais acquis 32 jours de CP.

Depuis j'ai pris des congés (5 samedis m'ont été décomptés) et il me reste 5 CP à prendre avant le 31 Mai 2008.

Courant Mars en accord avec mon responsable, il m'accorde 4CP du 18 Mai au 22 Mai inclus et 1 CP le vendredi 10 Avril pour solder mes congés 2008.

Jusque là comme d'habitude c'est OK.

Mais voilà que la direction décrète une nouvelle loi ! Ils décident de nous donner 35 CP annuels pour retirer les dimanches en 2009. Et de commencer début Avril 2008 en majorant les CP restants de 1.17 qui fait pour mon cas:  $5 \times 1.17 = 5.85$  jours de CP restant. Alors maintenant on me répond que je n'ai pas assez de jours de CP de la manière qu'ils sont posés ci-dessus pour clôturer l'année 2008.

J'ai l'impression d'être volé!

Ont-ils le droit de modifier les règles en cours d'année à mon désavantage de surcroît ?

Que dois-je faire ?

Merci

Par **Visiteur**, le **10/04/2009** à **20:58**

bonsoir,

[fluo]Mais voilà que la direction décrète une nouvelle loi [/fluo]

êtes vous passé à une caisse de congés payés ?